



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 388-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 289-2015 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 388-2020 modifiant le règlement 289-2015 sur la tarification des biens et services de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

QUE le règlement 388-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 8 septembre 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 30 septembre 2020.

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim